

Date de dépôt : 20 juin 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Marko Bandler : Académie de police de Savatan : quelle instruction reçoivent nos futur-e-s policier-ère-s ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 mai 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ces derniers mois, la presse s'est fait l'écho d'un certain nombre de préoccupations de la part des policier-ère-s concernant la formation dispensée à l'Académie de police de Savatan. On y rapporte que l'instruction dispensée aux aspirant-e-s serait peu en phase avec les problématiques réelles du terrain et trop axée sur la discipline militaire.

On y apprend en outre que certaines matières enseignées seraient même tellement en décalage avec les connaissances nécessaires à l'accomplissement des missions de la police genevoise, que celle-ci doit dispenser une formation supplémentaire de deux mois une fois les aspirant-e-s incorporé-e-s !

Il a été en effet plusieurs fois mentionné que des cours d'école de section, de chant ou de bonnes manières, font partie de l'instruction. Il est difficile de croire que ces matières fassent partie de l'arsenal de compétences que doit maîtriser le/la futur-e policier-ère.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat peut-il nous fournir le programme détaillé des cours et des matières enseignées à l'Académie de Savatan, ainsi que la proportion de chacun de ces enseignements dans le cursus de formation ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte réponse à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la présente question écrite urgente, le Conseil d'Etat prie son auteur de trouver ci-joint le plan de formation de l'Académie de Savatan avec le détail de chaque matière enseignée, ainsi que le nombre d'heures qui leur sont dédiées.

En complément, il y a lieu de préciser que le module de formation complémentaire dispensé à Genève est de six semaines et non de deux mois.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Pierre MAUDET

Annexe : *plan d'enseignement EA 1/18*

ANNEXE

Domaines	Code	P3	Matières	Heures par sous-matières		Modules	Heures par matières		
				Heures par module / semaine	Parall. 100%		Heures par module / semaine	Parall. 100%	
Formation générale	110		Langues		50				
	120		Dactylo		2				
	130		Instruction civique / Générale		10				
	140		Lecture de carte		4				
	160		Apprentis sage		4				
	170		Evolutions / Chant		8				
			Total fo générale			78			
	Formation policière	210		Police proximité		32			
		220		Test poliprox		2			
				Psychologie		86			
			221.1 INTRODUCTION		2				
			222.1 BIAIS & INFLUENCES		8				
			222.2 COMMUNICATION		6				
			222.3 EMOTIONS/STRESS		14				
			222.4 CONFLITS		4				
			222.5 RETOUR STAGE		1				
			223.1 DELINQUANCE JUVENILE		8				
			223.2 FACE A LA MORT		6				
			223.3 TROUBLES PSYCHIQUES		2				
			223.4 TESTS PSYCHOMETRIQUES		4				
			223.5 EXAMENS		15				
			224.1 intervention policière		16				
		230		Ethique		26			
		240		Droit humain		16			
		250		Violence domestique		20			
		260		présentations diverses					
				Programme 2 jours INTEGRATION		22			
			Présentation plan de formation		3				
			Remise des armes		2				
	270		Formations diverses						
		271	Formation POLYCOM		2				
		272	Police & Migrants		4				
		273	Lutte anti-fraude douanière		2				
		274	Concordat entreprises sécurité		2				
		275	Féd pool		2				
	280		Formation expérimentielle		36				
	290		Cas Vécu		4				
			Total fo policière					256	

Programme 2 premiers jours INTEGRO

Programme 2 premiers jours INTEGRO

Programme 2 premiers jours INTEGRO

Planifié 2017 sous heures réserve instruction

